



**COORDINATION SYNDICALE CGT
DES SERVICES PUBLICS DU DEPARTEMENT
DU RHONE ET DE LA METROPOLE DE LYON**
BOURSE DU TRAVAIL - Salle 22 - Place Guichard - 69422 LYON CEDEX 03
Tél. - Répondeur : 04 78 60 59 36 - Email : csdsp69@wanadoo.fr

**Monsieur le Président du Centre de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale du Rhône
et de la Métropole de Lyon
09 Allée Alban Vistel
69110 Sainte-Foy-lès-Lyon**

Lyon, le 03 mars 2020

Objet : PREAVIS DE GREVE

Monsieur Le président,

Objet : Préavis de grève de 0 h à 24 h pour les journées du 9 mars 2020, 10 mars 2020, 11 mars 2020, 12 mars 2020, 13 mars 2020, 14 mars 2020, 15 mars 2020, 16 mars 2020, 17 mars 2020, 18 mars 2020, 19 mars 2020, 20 mars 2020, 21 mars 2020, 22 mars 2020, 23 mars 2020, 24 mars 2020, 25 mars 2020, 26 mars 2020, 27 mars 2020, 28 mars 2020, 29 mars 2020, 30 mars 2020, 31 mars 2020.

La Coordination Syndicale Départementale des services publics CGT du Rhône et Métropole de Lyon dépose un préavis pour les agents territoriaux de son champ d'activité afin de dénoncer les difficultés à mener leurs missions de service public.

Nous revendiquons :

- les moyens nécessaires à l'exercice des missions des représentants des personnels élus dans les instances CAP, CT et CHSCT et le respect des obligations statutaires des employeurs en matière de CHSCT (DUER, diagnostic RPS, audit si nécessaire) et de CT ;
- la titularisation des personnels contractuels et vacataires ;
- le recrutement d'agents titulaires pour compenser la baisse des effectifs génératrice de surcroît de travail et par conséquent de stress ;
- la prise en compte de la pénibilité tant physique que psychique ;
- le dégel du point d'indice et la revalorisation du régime indemnitaire ;
- une meilleure considération des agents par leur employeur et le rappel aux élus de ne pas interférer dans la pyramide hiérarchique en leur notifiant que les agents sont indépendants vis-à-vis des politiques ;

- des services RH garants des droits des agents ;
- une participation financière à la protection sociale complémentaire et à la prévoyance pour tous les agents (titulaires, stagiaires, contractuel.le.s et vacataires) de toutes les collectivités territoriales du Rhône et de la Métropole de Lyon ;
- une véritable politique de déroulement de carrière ;
- une cotisation mutualisée des collectivités versées au CNFPT portée à 3% ;
- un accès à la formation pour tous les agents remplissant les conditions statutaires pour préparer un concours, un examen ou répondant aux critères pour la promotion interne ainsi que toutes les autres formations dispensées par le CNFPT pour tous les agents afin qu' ils puissent évoluer et se préparer aux changements sociétaux et environnementaux pour assurer la continuité des missions de service public ;
- un plan de rattrapage des pertes du pouvoir d'achat intervenues ces dernières années pour tous les agents de la fonction publique.

Afin de permettre aux agents de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon de se mettre en grève pour porter leurs revendications, la Coordination Syndicale du Rhône et de la Métropole de Lyon dépose **un préavis de grève de 0 à 24h les :**

9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31 mars 2020

Veillez agréer, Monsieur Le Président, l'expression de nos respectueuses salutations.

Philippe Garcia

COORDINATION SYNDICALE DÉPARTEMENTALE
CGT DES SERVICES PUBLICS
BOURSE DU TRAVAIL Salle 22
69422 LYON CEDEX 03
TÉL. 04 78 60 59 36 - FAX 04 78 60 16 95

